



Résumé du plan d'aménagement de la CFAD de MANDJI

AMENAGEMENT

Assurer une récolte régulière de bois d'œuvre de qualité sans épuiser les capacités de la forêt via :

- Respect de la législation forestière
- Définition d'une rotation de 25 ans
- Découpage de la CFAD en 25 Assiettes Annuelles de Coupe
- Définition des Diamètres Minimums d'Exploitation
- Réalisation d'Inventaires d'exploitations (systématique)
- Planification et optimisation des routes
- Cartographie prévisionnelle et de l'exploitation

ZONAGE

Définir des séries d'aménagement :

- La série de production: production de bois d'œuvre moyennant respect de règles :
- Les séries de protection et de conservation : mise en défens de biotopes riches ou sensibles
- La série agricole : respect des zones cultivées aux alentours de villages

PRODUCTION

Exploiter la ressource en respect des règles de gestion, de la législation et de l'environnement notamment :

- Respect des Diamètres Minimums d'Exploitation
- Mise en œuvre d'une Exploitation à Faible Impact (EFI)
- Valorisation de la matière lors des abattages et de étêtages
- Ouverture de routes raisonnée
- Cartographie de suivi de l'exploitation
- Suivi et contrôle de la traçabilité
- Suivi post-exploitation

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Développement industriel et transformation du bois dans une scierie et une usine de déroulage à Port-Gentil.



ENVIRONNEMENT

Limitier les impacts de l'exploitation sur l'environnement via :

- Mise en protection de blocs de forêts représentatifs
- Mise en œuvre de mesures d'Exploitation à Faible Impact
- Placette de recherche scientifique
- Respect de la législation en matière de chasse
- Programme de lutte anti-braconnage
- Fourniture de sources de protéines alternatives (écomat)
- Politique hydrocarbures
- Politique de gestion des déchets



SOCIAL EXTERNE

Assurer une plateforme de concertation permanente avec les communautés villageoises et l'administration sur :

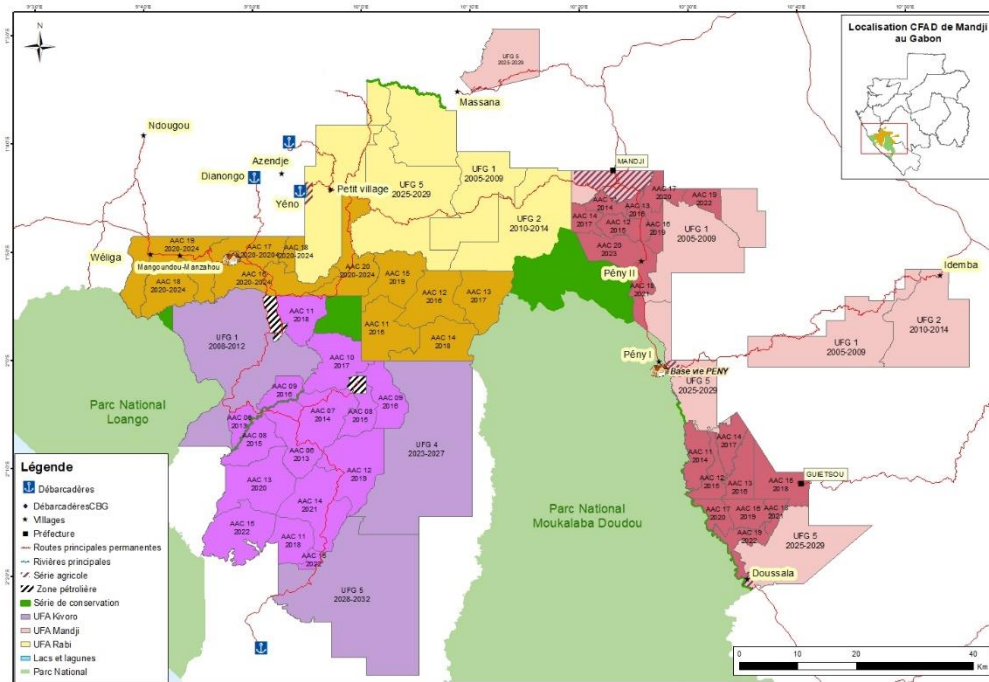
- Le développement de projets communautaires
- La prévention et la résolution des conflits sociaux



SOCIAL INTERNE

Assurer le bien être des employés via :

- Logement des employés dans 2 bases vies (Rabi et Peny)
- Accès à l'eau potable et sanitaire et à l'électricité
- Accès aux produits de première nécessité
- Accès aux soins de santé et à l'éducation
- Sensibilisation sur la sécurité au travail
- Formation interne et externe



Les Forêts à Haute Valeur pour la Conservation

FHVC 1 / Présence d'aire protégée, d'espèces menacées, endémiques ou de zones d'importance saisonnière (251.378 ha) :

- Définition de zones tampons, de séries de conservation et de protection, mise en œuvre du PROLAB, et de mesures d'Exploitation à Faible Impact

FHVC 2 / Larges forêts représentatives du paysage (568.543 ha) :

- Exploitation à Faible Impact, définition des séries de conservation et de protection

FHVC 3 / Ecosystèmes menacés ou rares : forêts montagneuses, marécageuses

- Mise en série de conservation ou de protection de ces écosystèmes

FHVC 4 / Services écologiques essentiels : cours d'eau, relief...

- Mise en série de protection des abords directs des cours d'eau et des zones de relief

FHVC 5 / Zones nécessaires à la satisfaction des besoins des populations locales :

Produits Forestier Non Ligneux : andok, écorces, champignons, miel...

- Mise en série de protection ou en série agricole des zones concernées et préservation des PFNL dans les zones exploitées

FHVC 6 / Forêt à valeur culturelle : sites sacrés, anciens villages, cimetière...(ponctuel)

- Identification, cartographie et mise en série de protection des sites sacrés et autres zones d'identité culturelle

